

République Française

/ Délibération n° 2024/8

DÉVELOPPEMENT DURABLE - Renouvellement de l'Agenda 21 et du plan d'action de la démarche "Territoire Engagé Transition Écologique" en une stratégie unique de Développement Humain Durable.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 30/01/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER , M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Albert NIGRA, M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Alexandre DALLERY.

République Française

/ Rapport n° 8

DÉVELOPPEMENT DURABLE - Renouvellement de l'Agenda 21 et du plan d'action de la démarche "Territoire Engagé Transition Écologique" en une stratégie unique de Développement Humain Durable.

Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

La Ville est engagée depuis 2008 dans une démarche de développement durable qui a conduit dès 2011 au lancement du 1er Agenda 21 « Vénissieux 2030, Humaine et Durable ».

En 2015, la Ville s'est engagée dans la labellisation Cit'ergie pilotée par l'ADEME, pour bénéficier d'un regard tiers basé sur un référentiel externe. Ce label fournit aux collectivités volontaires, un cadre stratégique et méthodologique permettant de piloter et valoriser leurs politiques Climat Air Énergie dans un esprit d'amélioration continue. La Ville a ainsi obtenu la labellisation en mars 2016 avec un score à 54,5 % de son potentiel.

En 2017, la Ville a approuvé son 2ème Agenda 21 « Vénissieux 2030, Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne ». Cette 2ème feuille de route s'est concentrée sur un nombre plus réduit d'actions avec un renforcement des actions à caractère social et économique.

En 2019, la Ville a souhaité renouveler son engagement dans la labellisation Cit'ergie (aujourd'hui, programme « Territoire Engagé Transition Écologique – Climat Air Énergie ») et a obtenu un score de 61,1 % de son potentiel (3 étoiles).

Le renouvellement et la convergence des démarches

En 2023, dans un contexte général de crise économique, sociale et climatique, la Ville a travaillé à la convergence des deux démarches (Agenda, et labellisation), pour réaffirmer son ambition en faveur d'un développement humain et durable (DHD), conforter la mobilisation des agents et des services, comme des citoyens et de tous les acteurs de la ville. Une évaluation conjointe de l'Agenda 21 et de la labellisation a conduit à une nouvelle structuration de l'ensemble de la stratégie DHD. L'enjeu est d'être plus cohérent dans les pratiques de travail et de gagner en compréhension en interne et en externe, mais également de pouvoir être mieux structuré afin d'améliorer l'impact des actions menées.

La nouvelle stratégie « Vénissieux 2030 : Humaine et Durable, Solidaire et Citoyenne » est le document de référence. Il fixe les axes de travail et l'ambition politique en matière de DHD au sein de la Ville et sur son territoire. La labellisation « Territoire Engagé Transition Écologique » vient alimenter la stratégie DHD au même titre que l'ensemble des politiques publiques portées par la ville ayant une ou plusieurs actions contribuant au DHD. De plus, cette nouvelle stratégie tient également compte des partenariats établis avec les publics et privés du territoire, ainsi qu'avec le Plan Climat Énergie territorial Métropolitain. Ce dernier a défini trois grands objectifs pour 2030 (en prenant l'an 2000 comme année de référence) auxquels la Ville participe :

- Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) : -43 %
- Baisse de la consommation d'énergie : -30 %

République Française

- Part d'énergies renouvelables et de récupérations locales : 17 %

Les engagements de la France en matière climatique sont eux aussi pris en compte.

La nouvelle stratégie de Développement Humain Durable

La nouvelle stratégie s'inscrit dans la continuité des précédentes. Elle a été préparée par l'équipe projet DHD de la Ville et a été validée le 30/11/2023 par le comité de pilotage. Elle définit les priorités pour les années à venir en quatre finalités :

- **Une ville décarbonée**, qui allie préservation du climat et de l'atmosphère, qualité de vie et économie d'énergie.
- **Une ville résiliente**, qui préserve un environnement urbain de qualité et permet de vivre en harmonie avec la biodiversité, protège les milieux et les ressources.
- **Une ville saine et épanouissante** pour les Vénissiennes et Vénissiens, par l'éducation, la formation, la culture et le sport.
- **Une ville dynamique et solidaire**, qui promeut le développement suivant des modes de production et de consommation responsable et renforce la cohésion sociale et le bien-être.

Ces finalités se déclinent en 15 objectifs et en 33 actions, présenté synthétiquement en annexe 1. L'ensemble de ces actions ont été construites lors de 3 COPIL DHD, 5 ateliers de travail, et de nombreux échanges avec élus, 16 directions, les services associés, et le conseiller « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie ».

Le plan d'action opérationnel pour les 4 prochaines années, en annexe 2, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux et d'évaluation. Il décrit le plan stratégique et opérationnel mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

La nouvelle stratégie DHD sera accompagnée d'une charte graphique propre à la thématique. L'enjeu est double : rendre plus identifiable l'ensemble des actions qui découlent de cette stratégie « Vénissieux 2030 » ; et mieux valoriser les actions et pratiques durables de la Ville qui concourent de façon indirecte à cette feuille de route.

La conduite opérationnelle de la démarche Développement Humain Durable, incluant le processus « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie » sera réalisée par la Direction du Cadre de Vie, au Service Environnement par la Cheffe de Projet Développement Durable. Un comité de pilotage annuel permettra de présenter aux élus l'avancement des actions et de la démarche.

Le lien avec les acteurs du territoire continuera de s'inscrire dans les missions du Conseil Citoyen de Développement Humain Durable (CCDHD) mis en place depuis 2009. Ce Conseil citoyen, sous la présidence de Madame le Maire, est composé d'élus municipaux, de représentants des conseils de quartier, de partenaires publics, d'associations locales d'environnement, d'enseignants du primaire, de représentants industriels et commerçants, et d'un représentant du conseil de transparence du chauffage urbain. Il est un lieu

République Française

de débat intéressant sur des thèmes d'actualité dans les domaines du cadre de vie, de la lutte contre les pollutions et de la nouvelle stratégie DHD. Cette dernière sera présentée au CCDHD du 30/01/2024.

Les moyens engagés par la collectivité pour réaliser son plan d'action seront suivis annuellement dans le cadre du Rapport de Développement Durable. Il inclut un bilan de l'avancée des actions du programme « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie », grâce aux visites annuelles du conseiller. Différents indicateurs de suivi et d'impacts sont mis en place afin de pouvoir évaluer en continu la progression de la Ville dans la conduite de sa stratégie DHD. Ainsi, Vénissieux s'engage à suivre annuellement (lorsque cela est possible) les indicateurs vérifiés entre autres à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, dont notamment :

- Les émissions de GES Patrimoine et services (teq CO2 par habitant), avec un objectif de -50 % entre 2010 et 2030.
- La consommation d'énergie des bâtiments publics (kWh/m²) avec un objectif de -40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050 pour les sites de plus de 1000 m² par rapport à une année de référence compris entre 2010 et 2019 variables en fonction de chaque entité fonctionnelle assujettie. Cela en application du Décret Tertiaire.
- La consommation d'eau du patrimoine bâti (pourcentage de baisse par rapport à une base 2010), avec un objectif de diminution de 25 % entre 2010 et 2030.

La demande du label « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie »

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services permet de proposer au conseil municipal l'état des lieux et un plan d'action Climat-Air-Énergie intégré à la stratégie DHD de la Ville. Les différents champs de compétences de la Ville sont couverts par cette stratégie DHD « Vénissieux 2030 ». Les actions relevant de la labellisation seront identifiées spécifiquement grâce au pictogramme du référentiel national.

L'état des lieux et la nouvelle stratégie « Vénissieux 2030 » permettent à la collectivité de s'engager dans les finalités sus-citées et de demander le renouvellement de son label « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie » auprès de la Commission Nationale du Label en juin 2024. Le score provisoire obtenu permettrait de prétendre au niveau 4 étoiles. Ce label basé sur un référentiel européen (European Energy Award – EEA), compte 5 niveaux possibles. En 2023, 256 collectivités françaises sont labellisées. Seule une vingtaine de collectivités ont 4 ou 5 étoiles, obtenir cette 4ème étoile participerait donc à renforcer la reconnaissance des efforts fournis par la collectivité dans l'ambition de son programme d'actions et dans sa réalisation.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L110-1 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°9 du conseil municipal du 19/06/2023 « Renouvellement de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique Climat Air Énergie et révision de l'Agenda 21 de la Ville » ;

République Française

Considérant les compétences de la Ville et l'importance d'agir pour faire face aux enjeux environnementaux ;

Considérant les politiques de la ville en faveur du développement durable déjà engagé et le besoin de structuration de ces dernières pour améliorer leurs impacts ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :

- Approuver la stratégie Développement Humain Durable et les objectifs associés ;

- Approuver le plan d'action Développement Humain Durable (incluant les actions relatives à « Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ») joint en annexe;

- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à demander le label « Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie » 4 étoiles et à déposer le dossier au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint